



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 25 février 2013

**Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :**

**Reconnaissance en état de catastrophe naturelle  
au titre du phénomène « sécheresse/réhydratation des sols »  
Année 2011**

Le Journal Officiel du 24 février 2013, a publié l'arrêté interministériel NOR INTE 1304303 A du 20 février 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles au titre du phénomène « sécheresse / réhydratation » pour **l'année 2011**.

La commune de **MONTGAILLARD** **n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle** au titre du phénomène sécheresse/réhydratation des sols ».

La liste des décisions prises pour chacune des autres communes concernées figure dans le tableau en annexe.

En conséquence, il appartient aux sinistrés de ces communes reconnues au titre du phénomène « sécheresse/réhydratation des sols », ayant souscrit une assurance incendie ou multirisques, de remettre à leur assureur un état estimatif des biens endommagés ou des pertes subies dans les **dix jours qui suivent la publication** de l'arrêté précité.

L'indemnisation doit être mise en œuvre dans un délai maximum de trois mois à compter de la date de remise des pièces en question.

Cette publication peut également être consultée sur le site internet des services de l'Etat : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/> rubrique « communiqué de presse » et également sur le site de LEGIFRANCE, à la rubrique du journal officiel.

---

**Contact presse :**

*Service de la communication interministérielle - Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47  
Mel : rosine.dauty@tarn-et-garonne.gouv.fr*

## ANNEXE

### DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE AU TITRE DU PHENOMENE "SECHERESSE/REHYDRATATION DES SOLS"

Tableau récapitulatif de l'arrêté du 20 février 2013 paru au J.O n° 0047 du 24 février 2013

#### AVIS FAVORABLES ET DEFAVORABLES

Commune	Demande initiale	Période reconnue	Période non reconnue
AUCAMVILLE	1er juin au 30 septembre 2011	1er juin au 30 juin 2011	1er juillet au 30 septembre 2011
DONZAC	1er juin au 31 décembre 2011	1er juin au 30 juin 2011	1er juillet au 31 décembre 2011
ESCATALENS	23 mai au 31 décembre 2011	23 mai au 30 juin 2011	1er juillet au 31 décembre 2011
MONTGAILLARD	1er juillet au 31 décembre 2011		1er juillet au 31 décembre 2011

#### Contact presse :

---

Service de la communication interministérielle - Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47  
Mel : rosine.dauty@tarn-et-garonne.gouv.fr